



Demande d'abonnement au service acteurvie.fr

La partie « dossier personnel » est libre d'accès avec utilisation gratuite. Ce service offert par le GAG permet aux personnes et à leur entourage d'anticiper et préparer leurs projets futurs.

La partie « intervenants » et les outils qui y sont liés sont accessibles sur abonnement. Les adhérents au GAG bénéficiant de tarifs favorables. Les recettes des abonnements assurent le fonctionnement du service. Les tarifs tiennent compte des ressources des structures et de leur taille ; les durées d'abonnement sont de 1 an ; les limitations se font sur le nombre de dossiers personnels auxquels les intervenants accèdent.

L'abonnement avec accès à 5 dossiers est réservé aux adhérents individuels et aux associations locales d'animateurs ; ils sont adaptés à un essai (par exemple un animateur essaye et teste avant de demander à son institution de s'abonner) et à des groupes restreints (par exemple une famille qui souhaite aider un ou quelques proches). Ce type d'abonnement n'est pas accessible aux structures.

Les structures (ou regroupements de structures) sont invitées à bien dimensionner leurs besoins : un établissement avec 70 résidents tiendra compte des mouvements de résidents : un abonnement avec accès à 100 dossiers semble un minimum.

Nom de la structure :

Numéro SIRET de l'établissement utilisateur ou des établissements utilisateurs¹ (14 chiffres)

OU Nom, Prénom pour un abonnement individuel d'accès à 5 dossiers :

Adresse postale :

Coordonnées professionnelles ou personnelles, là où le GAG peut vous contacter :

Téléphone : **Courriel :** **Signature :**

<i>Demande d'abonnement au service ActeuràVie : cocher le montant correspondant à votre demande</i>		
Type abonnement	Abonnement adhérents GAG (1)	Abonnement non adhérents
Accès à 5 dossiers (2)	25 € <input type="checkbox"/>	-
Accès à 100 dossiers (3)	500 € <input type="checkbox"/>	850 € <input type="checkbox"/>
+ 100 dossiers supplémentaires	+ 250 € (nous consulter)	+ 500 € (nous consulter)
<small>(1) Pour adhérer au GAG, voir page suivante. (2) Abonnement réservé aux adhérents du GAG (individuel ou pour association locale d'animateurs). (3) Abonnement pour structures pour accéder à 100 dossiers et plus.</small>		

Les abonnements sont valables 1 an à compter de la date d'activation de la licence par l'administrateur de la plateforme. Pour les adhérents au Gag, la date de fin de validité de la licence correspond à la date de fin de validité de l'adhésion.

Cette demande d'abonnement est à renvoyer :

- Par courriel à l'adresse : gag.asso@yahoo.fr
- ou par courrier à l'adresse : **SECRETARIAT DU GAG - 20, L'ORÉE DU BOIS - 87400 ROYERES**

Vous recevrez une proposition de bon de commande à nous renvoyer signée. Dès réception, la licence² d'abonnement sera activée et nous vous enverrons une facture³ correspondante à votre abonnement.

Pour tout renseignement complémentaire, envoyer un courriel à contact@acteurvie.fr

¹ Pour un abonnement concernant un regroupement de structures, indiquer le numéro Siret de chaque établissement utilisateur. Le Gag vous adressera autant de licences que d'établissements utilisateurs.

² Ou les licences en cas d'abonnements pour un regroupement de structures.

³ Paiement par chèque ou par virement bancaire.



Demande d'adhésion au GAG

<http://www.forumdu gag.com/>

L'adhésion signifie un accord avec les orientations du GAG ([Charte de l'animation en gérontologie](#) et [Livre blanc](#)) ; c'est un acte volontaire et militant, non dénué de sens. Les recettes liées aux adhésions sont destinées à assurer le fonctionnement de l'association GAG.

L'adhésion pour associations locales d'animateurs est réservée aux regroupements locaux, départementaux ou interdépartementaux **d'animateurs**.

Adhésion structures : il s'agit d'adhésion pour les structures d'accueil, de services, d'animation ou d'hébergement. Une structure correspond à une adresse unique avec une unité d'activité. S'il y a deux adresses (par exemple un établissement et un établissement annexe) ou deux activités (par exemple EHPAD et centre d'accueil de jour), il s'agit de 2 structures.

L'adhésion au GAG permet d'accéder à des avantages : réductions pour l'inscription au [Cnaag](#), aux services créés par le GAG ([ActeuràVie](#) et [CultureàVie](#)) et à l'abonnement à « [Vite-Lu](#) » (-10%), inscriptions gratuites aux *Printemps de l'Animation Sociale* (non accessibles aux non-adhérents).

Nom, Prénom : **Téléphone** : **Courriel** :

OU Nom de la structure :

Adresse administrative

Adresse de correspondance professionnelle ou personnelle, là où le GAG peut vous contacter :

Je déclare avoir pris connaissance et être en accord avec les [statuts du GAG](#) et les objectifs de l'association inscrits dans la [charte de l'animation en gérontologie](#) et dans [le Livre Blanc](#). **Merci de cocher ici**

Signature :

<i>Cocher l'adhésion souhaitée</i>			
Type d'adhésion	Cotisation pour 1 an	<i>Cocher ici</i> ↘	
Adhésion individuelle	Cotisation de base	25 €	<input type="checkbox"/>
Adhésion pour association locale d'animateurs ⁴	Cotisation de base x 3	75 €	<input type="checkbox"/>
Adhésion structure accueil, service, animation, hébergement	Cotisation de base x 6	150 €	<input type="checkbox"/>
Adhésion regroupement de structures	Cotisation de base x 30	750 €	<input type="checkbox"/>
Adhésion membre bienfaiteur selon la catégorie	Cotisation du type x 5 (inscrire le montant)		<input type="checkbox"/>

L'adhésion au GAG est valable 1 an (12 mois) à compter de la date de validation par le bureau et de l'encaissement de la cotisation.

*Paiement uniquement par chèque à l'ordre de « **Groupeement des Animateurs en Gérontologie, GAG** ».*

Votre demande d'adhésion au Gag et le règlement de la cotisation sont à envoyer par courrier à l'adresse : **SECRETARIAT DU GAG - 20, L'ORÉE DU BOIS - 87400 ROYERES**

Après validation, vous recevrez votre carte de membre.

Si vous avez besoin d'une facture acquittée, cochez la case

Avez-vous un message à nous communiquer ?

.....

.....

.....

Le GAG vous remercie de votre demande.

Document mis à jour le 20 octobre 2016

⁴ *L'adhésion à une association locale d'animateurs membre du GAG entraîne la qualité de membre du GAG*